

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le deux juin, le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**
Présents : 30
Ayant donné un Pouvoir : 05
Absent : 01
Ne prenant pas part au vote : 00
Votants : 35

Résultat du vote :

Abstention : 00
Suffrages exprimés : 35
Pour : 35
Contre : 00
Majorité absolue des suffrages exprimés : 18

Secrétaire de séance :

Philippe VITTOZ

Date de la convocation :

27/05/2026

30 présent(e)s : **Avressieux** : MM. MENUUEL André, REGALLET Paul. **Belmont-Tramonet** : MM. GROS Sébastien, MARTIN Pascal. **Champagneux** : Mme LO BONO Angéline, M. LACROIX Gilles. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, M. DESBOIS Nicolas. **La Bridoire** : Mme BECHEROT Nathalie, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mme YACONO Céline, MM. GOURHANT Yann, SAVARY Sébastien, TAVELLA Jean-Franck. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mmes COLRAT Christelle, PLASSAIS Catherine, MM. LAINARD Jean-Pierre. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes CHARANCE Régine, PICARD Marie-France, POLLET Laurence, RIVE Nathalie, MM. JACQUEMIER Nicolas, KREBS Jean-Marie, PARCORET Régis, PERROUD Régis. **Sainte Marie d'Alvey** : Mme CORNET Romance. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.
05 pouvoirs : M. ETIENNE Christian à Mme HERRAULT Françoise, M. MONTAGNE Erick à Mme ANDRE Valérie, Mme JOURDAN Véronique à M. BERTHIER Yves, Mme BERTEAU Maëva à Mme YACONO Céline, M. PERROT Alain à M. LAINARD Jean-Pierre.
01 absence : Mme POTELLE Carine.

OBJET : MODIFICATION STATUTAIRE – EXTENSION DE PERIMETRE – ADHESION AU SIEGA DE LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE.

VU l'article L5211-18 du code général des collectivités territoriales ;
VU les statuts du SIEGA ;
VU la délibération n°2026.01 du comité syndical du SIEGA en date du 25 février 2026 ;

Considérant la notification reçue le 28 mai 2026 en provenance SIEGA de la délibération n°2026-01 du comité syndical donnant un avis favorable à l'extension du périmètre du SIEGA à la commune de Saint Pierre de Chartreuse à compter du 1^{er} janvier 2027 ;

Monsieur le Président précise que l'adhésion de la commune de Saint Pierre de Chartreuse concerne les compétences « Alimentation en eau potable » et « Assainissement ».

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 35 voix pour ; 00 voix contre ; 00 abstention,**

➤**DONNE** un avis favorable à l'extension du périmètre du SIEGA à la commune de Saint Pierre de Chartreuse à compter du 1^{er} janvier 2027 pour les compétences « Alimentation en eau potable » et « Assainissement » ;

➤**AUTORISE** le Président à signer toute pièce utile à l'exécution des présentes ;

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 10/06/2026

**LE PRESIDENT,
Paul REGALLET**

**LE SECRETAIRE,
Philippe VITTOZ**

